

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

10 janvier 2014

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1670)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 336

présenté par  
M. Collard

-----

**ARTICLE 58**

À l'alinéa 172, substituer au nombre :

« 20 »

le nombre :

« 275 ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Un certain nombre de points de retrait ont été construits précipitamment dès l'annonce du projet de loi ALUR . Il ne serait pas convenable de cautionner une telle stratégie du fait accompli .